RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Déconstruction et construction d'un bâtiment pour le regroupement fonctionnel des entités CSUT – ISA et DCAS sur le campus de l'ISAE-SUPAERO.

N°2026TX0022 : lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 12, 13, 15 et 17

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 25 janvier 2027 à 14:00

La consultation à laquelle vous répondez relève des **marchés publics** et possède des **règles particulières.**

Avant la date limite de remise des offres	Après la date limite de remise des offres
• Je suis en **appel d'offres : une fois l'offre déposée, je ne peux plus la modifier ; pas de phase de négociation** • **Je prépare mon offre complète** avec tous les documents demandés mentionnés dans le règlement de consultation • J'ai **omis un document** de mon offre ou j'ai **commis une erreur, je redépose la totalité de mon offre. Seulement ma seconde proposition sera considérée.** • **J'ai des questions**, je n'ai pas compris un point demandé et j'ai besoin de précisions, **j'envoie un message dans les délais** (mentionnés dans l'article 8.1 du règlement de consultation) **via PLACE** • **Je dépose mon offre dans les délais** avant la date limite de remise des offres notée dans le règlement de consultation	• **L'acheteur peut me poser des questions** s'il estime que mon offre n'est pas claire : l'offre pourra être corrigée ou modifiée suite à une erreur matérielle mais en aucun cas modifiée : **j'apporte une réponse via PLACE** • Je n'ai **pas la possibilité de négocier mes prix ni modifier des prestations** • **J'attends mon courrier de rejet** et les motifs associés ou **mon courrier de notification** et retourne mon acte d'engagement signé me titularisant sur le marché

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Mon offre est confidentielle *et ne sera pas rendue publique.*

Je suis vigilant lorsque je remplis mon offre pour qu'elle ne soit pas rejetée au stade de ma candidature, 3 cas ci-dessous

L'acheteur n'est pas tenu de régulariser les offres mais s'y réserve le droit ***UNIQUEMENT pour les offres irrégulières***

- **Offre irrégulière** : un document est incomplet (ex : BPU/DPGF incomplet ou non renseigné)
- **Offre inappropriée** : mon offre est hors sujet et ne répond pas au besoin du cahier des charges
- **Offre inacceptable** : mon offre dépasse le montant prévu pour le marché
- **Date limite de remise des offres** : mon offre excède le montant de crédits est considérée hors délai dès lors que l'heure est dépassée ne serait-ce que d'une seconde (**après l'heure c'est plus l'heure !**)

Je suis vigilant et anticipe le dépôt de mon offre pour respecter les délais

oui, même le dépôt demande du temps

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE n°2026TX0022		
	Objet	Déconstruction et construction d'un bâtiment pour le regroupement fonctionnel des entités CSUT – ISA et DCAS sur le campus de l'ISAE-SUPAERO.
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert (AOO) pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 12, 13, 15 et 17
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	Lots concernés :11 lots N°consultation/procédure AOO : 2026TX0022
	Délai de validité des offres	6 mois
	Forme de groupement	Entreprise unique OU Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	Variantes	Sans
	PSE	Défini par lot PSE pour les lots suivants : 2, 4, 5, 6, 8, 12 et 17
	Clauses sociales	Définies par lot
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Durée d'exécution : 18 mois (y/c période de préparation de 2 mois)
	Visite sur site	Visite obligatoire pour les lots : 1, 2, 3, 13 et 17 Viste facultative mais fortement recommandée pour les lots 4, 5, 6, 8, 12 et 15

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 5
1.6 - Réalisation de prestations similaires 6
2 - Conditions de la consultation 6
2.1 - Délai de validité des offres 6
2.2 - Forme juridique du groupement 6
2.3 - Variantes 6
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles 6
2.5 - Développement durable 7
Conditions particulières d'exécution à caractère social : 7
3 - Les intervenants 9
3.1 - Conduite d'opération 9
3.2 - Assistance à maîtrise d'ouvrage 9
3.3 - Maîtrise d'œuvre 9
3.4 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 9
3.5 - Coordination des systèmes de sécurité incendie 9
3.6 - Contrôle technique 10
3.7 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 10
4 - Conditions relatives au contrat 10
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 10
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 10
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 10
5 - Contenu du dossier de consultation 10
6 - Présentation des candidatures et des offres 12
6.1 - Documents à produire 13
6.2 - Visites sur site 16
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 17
7.1 - Transmission électronique 17
7.2 - Transmission sous support papier 18
8 - Examen des candidatures et des offres 18
8.1 - Sélection des candidatures 18
8.2 - Attribution des marchés 18
8.3 - Suite à donner à la consultation 24
9 - Renseignements complémentaires 24
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 24
2 - Procédures de recours 24
10 - Clauses complémentaires 25

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Déconstruction et construction d'un bâtiment pour le regroupement fonctionnel des entités CSUT – ISA et DCAS sur le campus de l'ISAE-SUPAERO –

Lots concernés : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 12, 13, 15 et 17

Lieu(x) d'exécution :
Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace
10, avenue Marc Pélegrin
BP 54032
31400 Toulouse

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

Le seul lot 13 inclut une tranche optionnelle.

La répartition par tranche pour le lot 13 est la suivante :

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
13	TF	PLOMBERIE SANITAIRES-CVC
	TO1	Préchauffage Chantier

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 18 Lot(s) : dont 11 lots au titre de la présent procédure n°2026TX0022

Lot(s)	Désignation	Procédure consultation
01	Démolition - Désamiantage	N° ISAE2026TX0022
02	Gros-oeuvre	N° ISAE2026TX0022
03	Charpente bois - Façades ossature bois	N° ISAE2026TX0022
04	Etanchéité	N° ISAE2026TX0022
05	Façade	N° ISAE2026TX0022
06	Menuiseries extérieures - occultations	N° ISAE2026TX0022
07	Serrurerie - Charpente métallique	N° ISAE2026TX0022PL
08	Plâtrerie - Faux-plafonds	N° ISAE2026TX0022
09	Menuiseries intérieures - Mobilier - Signalétique	N° ISAE2026TX0022PL
10	Sols souples	N° ISAE2026TX0022PL
11	Sols durs	N° ISAE2026TX0022PL
12	Peinture - Nettoyage	N° ISAE2026TX0022
13	Plomberie - Sanitaires - CVC	N° ISAE2026TX0022

14	Electricité - CFO - CFA - SSI	N° ISAE2026TX0022PL
15	Photovoltaïque	N° ISAE2026TX0022
16	Ascenseurs	N° ISAE2026TX0022PL
17	VRD - Espaces verts	N° ISAE2026TX0022
18	Réemploi	N° ISAE2026TX0022PL

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Le ou les lots suivants seront passés selon une procédure distincte de la présente consultation (cf. n° ISAE2026TX0022PL dans le tableau ci-dessus), conformément aux dispositions des articles L. 2122-1 et R. 2122-8 ou L. 2123-1 et R. 2123-1 2° du Code de la commande publique.

Lot n°07 : SERRURERIE - CHARPENTE METALLIQUE
Lot n°09 : MENUISERIES INTERIEURES - MOBILIER - SIGNALETIQUE
Lot n°10 : SOLS SOUPLES
Lot n°11 : SOLS DURS
Lot n°14 : ELECTRICITE - CFO - CFA - SSI
Lot n°16 : ASCENSEURS
Lot n°18: REEMPLOI

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Pas de nombre maximal de lots pouvant être confiés à un même candidat. Autrement dit, un même candidat pourra se voir attribuer un ou plusieurs lots sans limitation.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Lot(s) concerné(s)
45210000-2	Travaux de construction de bâtiments	TOUS
45214400-4	Construction de bâtiments universitaires	TOUS
45111100-9	Travaux de démolition	1
45262660-5	Travaux de désamiantage	1
45223220-4	Travaux de gros œuvre	2
45262300-4	Travaux de coffrage et de bétonnage	2
45261000-4	Travaux de charpente et de couverture	3
45422000-1	Travaux de charpenterie	3
45261420-4	Travaux d'étanchéification	4
45443000-4	Travaux de façade	5
45321000-3	Travaux d'isolation thermique	5
45262650-2	Travaux de bardage	5

45421000-4	Travaux de menuiseries	6
45421100-5	Installation de portes et de fenêtre et de composants connexes	6
45410000-4	Travaux de plâtrerie	8
45421146-9	Mise en place de plafonds suspendus	8
45442100-8	Travaux de peinture	12
45442110-1	Travaux de peinture de bâtiments	12
45330000-9	Travaux de plomberie	13
45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation	13
45261215-4	Travaux de couverture de panneaux solaires	15
45111291-4	Travaux d'aménagement du terrain	17
45112700-2	Travaux d'aménagement paysager	17

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.
Compte tenu de la forte imbrication des prestations et du besoin de garantir la continuité des travaux en cas de défaillance de l'un des cotraitants, la forme du groupement conjoint avec mandataire solidaire est exigée après attribution afin de sécuriser la bonne exécution financière et technique du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

N°	Désignation	Lot concerné
PSE 01	Plus-value pour ajout d'une chape quartzée dans les locaux "industriels"	**LOT 02**
PSE 02	Moins-value pour ajout de fixations visibles soignées pour le bardage plan et profils extrudés	**LOT 05**
PSE 03	Plus-value pour ajout d'ouvrant dans les châssis fixes des bureaux notés ME01c	**LOT 06**
PSE 04	Plus-value pour ajout de la couverture étanchée pour entrée bâtiment B11	**LOT 07 - LOT 04**
PSE 05	Plus-value pour système d'arrosage des végétaux du patio	**LOT 17**
PSE 06	Plus-value pour ajout des châssis CVINT01F_PSE des bureaux	**LOT 09 – LOT 08 – LOT 12**
PSE 07	Plus-value pour ajout d'un demi-cylindre côté extérieur pour les portes intérieures sous contrôle d'accès par badge pour les portes de l'aile Recherche RDC et notamment n°066 – 072 – 079 – 080 - 082	**LOT 09**

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire respecte les obligations environnementales prévues pour ses prestations. Les objectifs de résultat et les diligences de recherche s'apprécient selon le CCAP et le CCTP de son lot.

Conditions particulières d'exécution à caractère social :

Le maître d'ouvrage s'est engagé dans une politique volontariste d'insertion des personnes par le travail. En application de l'article L2112-2 du Code de la Commande Publique, le cahier des charges comportera des clauses visant à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et à lutter contre le chômage.

Pour cela, il a été décidé de faire appel aux partenaires privilégiés que sont les entreprises par le biais de la commande publique, afin de favoriser l'accès à l'emploi de ces personnes.

Le titulaire devra réaliser une action d'insertion permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles Le respect de cette clause de promotion de l'emploi est **obligatoire**.

L'objectif est de procéder à de nouveaux recrutements de personnel en insertion professionnelle à l'occasion des marchés publics.
Les profils retenus devront être validés obligatoirement avant leur prise de poste.
Des candidats pourront être proposés par les Facilitateurs.

DESCRIPTION DU LOT		nb d'heures d'insertion minimales
LOT 01	**DEMOLITION DESAMIANTAGE**	**150**
LOT 02	**GROS ŒUVRE**	**750**
LOT 03	**CHARPENTE BOIS - FOB**	**150**
LOT 04	ETANCHEITE	0
LOT 05	**FACADE**	**600**

LOT 06	**MENUISERIES EXTERIEURES - OCCULTATIONS**	**300**
LOT 08	**PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS**	**150**
LOT 12	PEINTURE - NETTOYAGE	0
LOT 13	**PLOMBERIE SANITAIRES-CVC**	**600**
LOT 15	PHOTOVOLTAIQUE	0
LOT 17	**VRD - ESPACES VERTS**	**100**

Modalités de mise en œuvre

L'entreprise pourra s'appuyer sur les modalités suivantes :

- **L'embauche directe** de personnes éligibles, en contrat à durée indéterminée (CDI), en contrat à durée déterminée (CDD) par l'entreprise titulaire, ou en contrats en alternance (contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage).

- **La mise à disposition** de salariés éligibles via le recours à une association intermédiaire (AI), ou à une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI), ou à une entreprise adaptée de travail temporaire (EATT), ou à un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), ou à une entreprise de travail temporaire (ETT) ;

- **Le recours à la sous-traitance ou au groupement d'opérateurs économiques** avec une entreprise d'insertion (EI), un atelier chantier d'insertion (ACI), une régie de quartier (RQ), une entreprise adaptée (EA), un établissement et service d'aide par le travail (ESAT), une entreprise d'insertion par le travail indépendant (EITI), ou un travailleur indépendant handicapé (TIH).

Pénalités

Les engagements pris par les soumissionnaires, précisés dans l'annexe à l'acte d'engagement, deviennent une condition d'exécution du marché pour le titulaire.

En cas de manquement, les pénalités sont les suivantes :

Manquement constaté	Pénalité applicable
Non-respect du nombre d'heures d'insertion	50€ HT par nombre d'heures d'insertion non réalisées
Non-transmission, ou transmission partielle, ou retard de transmission des documents et attestations propres à permettre le contrôle de l'exécution de l'action d'insertion professionnelle	100€ HT par jours de retard et par document

Assistance technique du Maître d'Ouvrage

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette condition d'exécution, le maître d'ouvrage met à disposition une ingénierie d'insertion ayant pour objet :

- D'informer les entreprises soumissionnaires pendant la préparation de leur offre sur la base des documents remis lors de l'appel d'offres,
- D'accompagner les entreprises titulaires pour la mise en œuvre de cette condition d'exécution en fonction des spécificités du chantier et en relation avec le maître d'œuvre pour les travaux,
- De proposer des publics prioritaires.

La cellule clause d'insertion dans les marchés publics peut être jointe aux coordonnées suivantes :

- Haute Garonne : 06 17 67 43 34 csoccitanie@nova-emploi.fr

NB : il est précisé que l'entreprise conserve l'entière responsabilité des personnes recrutées, de la signature des contrats de travail et de la définition du programme d'insertion.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Assistance à maîtrise d'ouvrage

AMO économie circulaire :
ASSOCIATION SYNETHIC
216, route de Launaguet
31200 TOULOUSE

AMO BIM :
Socotec Digital (BIMinMotion)
5 place des Frères Montgolfier
78280 GUYANCOURT

3.3 - Maîtrise d'œuvre

Architecte mandataire :
ESPAGNO & MILANI Architectes
18 rue de Tivoli
31000 TOULOUSE

Bureau d'études techniques / OPC / Acoustique :
TPF INGENIERIE
Parc Club des 7 Deniers
78, chemin des Sept Deniers
Bâtiment 3, CS 70402
31200 TOULOUSE CEDEX 2

Bureau d'études Economie Circulaire :
MAISON TOURNESOL
10 rue du Général Lionel de Marmier
Bâtiment 11
31300 TOULOUSE

Bureau d'étude BIM Manager, synthèse :
SAS KEYROS
37 Bd Matabiau
31000 TOULOUSE

3.4 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.5 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La mission de coordination SSI (CSSI) sera assurée par

PREVENTIST
14 rue des briquetiers
31700 BLAGNAC

3.6 - Contrôle technique

Les missions de contrôle technique L/SEI/LE/Av/DEM/Hand/Brd/Hand ATT/VIEL/TH/RE2020 ATT seront assurées par :

APAVE IC TOULOUSE
11, rue Alexis de Tocqueville
CS 52071
31018 TOULOUSE CEDEX 2

3.7 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau 2 sera assurée par :

ELYFEC Toulouse
16, rue du Cassé
31240 SAINT-JEAN

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le candidat établit son offre dans le respect du délai d'exécution et du calendrier fixés au CCAP. En cours d'exécution, les adaptations éventuelles suivent les conditions prévues au CCAP, notamment sa clause de réexamen.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : CPER + ressources propres

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces/**Dossiers/Sous-dossiers** suivants (voir détail des pièces dans l'annexe 0_DCE_LISTE DES PIECES) :

0_DCE_LISTE DES PIECES (liste détaillée des pièces du DCE)

DOSSIER A.PIECES ECRITES

Sous-Dossier	
AE	Acte d'engagement
RC	Règlement de la consultation AOO (et pour info Règlement de la consultation PETITS LOTS) – Attestation de visite à imprimer

CCAP	CCAP et ses annexes
Sous-Dossier RICT	Rapport initial du bureau de contrôle
Sous-Dossier PGC	Plan général de coordination sécurité
Sous-Dossier SSI	Cahier des charges SSI
Sous-Dossier G2PRO	Etude géotechnique G2PRO
Sous-Dossier AMIANTE	Rapport de repérage amiante
Sous-Dossier PLOMB	Diagnostic plomb
Sous-Dossier TOPO	Plan topographique
Sous-Dossier B10	Relevé géomètre du bâtiment 10
Sous-Dossier B11	Relevé géomètre du bâtiment 11
Sous-Dossier RES	Relevé des réseaux existants
Sous-Dossier REEM	Rapport réemploi de structures
Sous-Dossier PC	Dossier de demande de permis de construire
Sous-Dossier FT	Fiches techniques des équipements particuliers (simulateurs, hottes, armoires techniques …)

Sous-Dossier CCTP

Sous-Dossier CDPGF

Sous-Dossier CADRE DE MÉMOIRE

Sous-Dossier TABLEAU DES PRESTATIONS

Sous-Dossier TABLEAUX

Sous-Dossier NOTICES

Sous-Dossier NOTICES ECONOMIE CIRCULAIRE

Dossier B_PIECES GRAPHIQUES

Sous-Dossiers 000	**ARC**	**PLANS ARCHITECTE**

100	STR	**PLANS STRUCTURE**
200	VRD	**PLANS VRD**
300	CVC	**PLANS CVC**
400	ELE	**PLANS ELEC**
500	PV	**PLANS PV (PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES)**

Dossier MAQUETTES BIM

R91_DCE_EMA-ARC_MNU_TTZ_TNX_IFC2x3_0	IFC Architecte EMaa
R91_DCE_TPF-GOE_MNU_TTZ_TNX_IFC2x3_0	IFC Structure TPFI
R91_DCE_TPF-CVP_MNU_TTZ_TNX_IFC2x3_0	IFC CVC TPFI
R91_DCE_TPF-ELE_MNU_TTZ_TNX_ IFC2x3_0	IFC Eléctricité TPFI

NOTA : Les maquettes numériques IFC (2X3 TC1) transmises sont données à titre indicatif afin que l'Entreprise puisse mieux identifier le projet et évaluer la qualité des maquettes pour estimer le temps à passer pour la modélisation et/ou l'enrichissement de données de la maquette relatif à son lot.
L'Entreprise aura la possibilité de mener sa modélisation propre à la phase d'Exécution à partir de la maquette numérique EXE de la Maîtrise d'œuvre. Le format natif sera transmis aux entreprises lauréates uniquement.

Il est disponible à l'adresse électronique suivante : www.marches-publics.gouv.fr.

Les candidats sont invités, pour télécharger les DCE, à s'identifier sur la plateforme (http://www.marches-publics.gouv.fr). **Toutefois, avant de pouvoir télécharger le dossier de consultation des entreprises, les candidats doivent impérativement s'inscrire. A défaut, ils ne seront pas enregistrés et l'ISAE-SUPAERO n'aura pas connaissance de leur téléchargement. De ce fait, il ne lui sera pas possible d'informer les candidats des modifications éventuelles du DCE. Les personnes téléchargeant le dossier de consultation des entreprises seront donc particulièrement attentives à bien renseigner le champ "e-mail" dans la mesure où cette adresse pourra être utilisée par l'ISAE-SUPAERO pour informer des éventuelles modifications du dossier de consultation des entreprises et pour suivre les échanges avec les candidats postérieurement à la remise des offres. La validité de cette adresse électronique déclarée relève de la responsabilité du candidat. L'ISAE-SUPAERO ne saurait être engagé par des documents non téléchargés directement par les candidats sur la plateforme de dématérialisation indiquée ci-dessus.**

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours (soit le vendredi 15 janvier 2027 – 14H00) avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

DOSSIER CANDIDATURE :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
BEGES : Les soumissionnaires soumis à l'article L.229-25 du code de l'environnement (soit les personnes morales de droit privé employant plus de cinq cents personnes et, dans les régions et départements d'outre-mer, les personnes morales de droit privé employant plus de deux cent cinquante personnes) **présentent leur bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) établi conformément à l'article susvisé**. (cf. https://bilans-ges.ademe.fr/) En l'absence de présentation de celui-ci dans le dossier de candidature ou consultable en ligne sur le site de l'ADEME : Consultations des bilans : https://bilans-ges.ademe.fr/bilans l'acheteur se réserve le droit d'exclure le(s) soumissionnaire(s) concerné(s) de la procédure.	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité obligatoires en cours de validité demandés aux candidats :

Libellés
LOT1 - DEMOLITION Qualifications Qualibat - 1552 - Traitement de l'amiante - 1111 – Démolition- déconstruction (technicité courante)
LOT2 GROS OEUVRE Qualifications Qualibat - 1233 – Pieux

- 2112 – Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée)
LOT3 CHARPENTE BOIS / FOB Qualifications Qualibat ou références de projet équivalent de moins de 5 ans - 2361 : Fabrication et pose bâtiment à ossature bois (Technicité courante)
LOT4 ETANCHEITE Qualifications Qualibat - 3212 - Etanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité confirmée) - 3222 - Étanchéité en matériaux de synthèse en feuilles (technicité confirmée)
LOT5 FACADE Qualifications Qualibat - 3813 Parois en bardages complexes (technicité supérieure)
LOT6 MENUISERIE EXTERIEURES - OCCULTATIONS Qualifications Qualibat - 3522 - Fabrication et pose de menuiseries extérieures en aluminium (technicité confirmée)
LOT8 PLATRERIE - FAUX PLAFOND Qualifications Qualibat - 4132 – Plaques de plâtres (technicité confirmée) - 6612 - Plafonds suspendus modulaires (technicité confirmée)
LOT12 PEINTURE SIGNALETIQUE Qualifications Qualibat - 6112 - Peinture et ravalement (technicité confirmée)
LOT13 CVC PLOMBERIE Qualifications Qualibat - 5112 - Installations de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1 000 m² - 5211 – Installations de chauffage central - 5232 - Installation de pompe à chaleur et groupe froid pour les bâtiments de plus de 1000 m² - 5251 – Installation de chauffage ou de froid raccordée sur réseau urbain - 5252 - Installations de distribution de chauffage ou de rafraîchissement avec centrale de traitement d'air - 5312 – Installation de VMC pour les bâtiments de plus de 1000 m² - 5511 – Installation de système de Gestion Technique Centralisée (GTC)
LOT15 ELECTRICITE Qualification Qualifelec - Courants Forts : MGTI - Mentions ET et ATC - Courants Faibles : CFMGTI3 - Mentions RC FO ST SU GT AV et CO
LOT17 TERRASSEMENT PLEINE MASSE / VRD - ESPACES VERTS Qualifications Qualibat - 1312 Terrassements - Fouilles (technicité confirmée) - 1321 Canalisations d'assainissement (technicité courante)

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Cette équivalence sera jugée sur la base d'un **dossier justificatif à joindre par l'entreprise dans son dossier candidature**. Les critères retenus pour évaluer cette équivalence sont :
- participation à la réalisation de 3 opérations ERP ou tertiaire de taille et complexité équivalente (livrées depuis moins de 5 ans), y compris photos démontrant du savoir-faire de l'entreprise
- fourniture des certificats des MOA et/ou des MOE correspondant à ces opérations

Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

DOSSIER OFFRE

Pièces de l'offre pour tous les lots (sauf mention contraire) :

Libellés	Formats électroniques des documents	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	PDF	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) aux formats .pdf et .xls libre d'accès	PDF ET XLS	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat (le candidat devra utiliser le CADRE MEMOIRE)	PDF	Non
Le tableau des prestations (fichier Excel joint au DCE) renseigné accompagné des éventuelles fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat (aux formats .pdf et .xls libre d'accès)	PDF ET XLS	Non
Le cadre de réponse BIM pour les lots producteurs de BIM (soit les Lots 02 - 03 – 05 – 08 - 13 -15 – 17)	PDF	Non
La charte réemploi pour les lots concernés par le réemploi (soit les Lots 01 – 02 – 05 - 13)	PDF	Non
L'attestation de visite pour les lots soumis à visite obligatoire (soit les lots 1, 2, 3, 13 et 17)	PDF	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Pour les lots : 1, 2, 3, 13, et 17
Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière. Le modèle d'attestation de visite devra être complété, imprimé par le candidat préalablement à la visite afin de la faire signer pour pouvoir la joindre à son offre.

Pour les autres lots : **La visite sur site est facultative mais fortement recommandée.**

Les conditions de visites sont les suivantes :
2 visites groupées sont prévues :
- Mardi 8 décembre 2026 9H00 – 12H00
- Jeudi 17 décembre 2026 9H00 – 12H00

- Inscription préalable par mail à : elisabeth.vu-tuyet-hang@isae-supaero.fr,marches@isae-supaero.fr en indiquant : le numéro, l'objet de la consultation : **consultation n°2026TX0022** Déconstruction et construction d'un bâtiment pour le regroupement fonctionnel des entités CSUT – ISA -DCAS sur le campus de l'ISAE-SUPAERO. Le ou les lots
- le(s) Nom(s) – Prénom(s) – Entreprise qui souhaite(nt) effectuer la visite
- date de la visite

RDV : bâtiment Accueil de l'ISAE-SUPAERO - 10 avenue Marc Pélegrin - 31055 Toulouse
Le jour de la visite, afin de pouvoir entrer sur le site, les candidats devront se munir obligatoirement d'une pièce d'identité à présenter au bâtiment accueil de l'ISAE-SUPAERO.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Suite à la dématérialisation obligatoire des échanges depuis le 1er octobre 2018, toute offre papier sera considérée comme une offre irrégulière.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.**

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Adresse d'envoi de la copie de sauvegarde précédée de la mention " n° de consultation 2026TX0022 - NE PAS OUVRIR - COPIE DE SAUVEGARDE - NOM DE L'ENTREPRISE"
ISAE-SUPAERO
Service achats
10 Avenue Marc Pelegrin
BP 54032
31055 TOULOUSE CEDEX 4

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). **Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.**

L'ISAE-SUPAERO informe les candidats qu'il ne dispose pas d'outil permettant la vérification de la signature électronique au format CAdES. Aussi, les candidats veilleront à éviter autant que possible ce format de signature électronique.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

La vérification des conditions de participation peut être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché public.
L'acheteur ne peut exiger que du seul candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché qu'il justifie ne pas relever d'un motif d'exclusion de la procédure de passation du marché.
L'acheteur peut demander au candidat de compléter ou d'expliquer les documents justificatifs et moyens de preuve fournis ou obtenus.

Si un candidat ou un soumissionnaire se trouve dans un cas d'exclusion, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par l'acheteur, produit, à l'appui de sa candidature, de faux renseignements ou documents, ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.
Dans ce cas, lorsque la vérification des candidatures intervient après la sélection des candidats ou le classement des offres, le candidat ou le soumissionnaire dont la candidature ou l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des candidatures recevables ou des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

L'analyse des offres pourra avoir lieu avant l'examen des candidatures.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères de notation **LOT 1 : Démolition - Désamiantage**	Pondération
1. Critère Prix	**60 %**
2. Critère Valeur technique	**25 %**
2.1 Sous-critère 1 Description des moyens humains et matériels prévus pour le chantier	*5 %*
Moyens humains prévus sur l'opération	*3 %*
Moyens matériels prévus pour l'opération	*1 %*
Organisation pour intervention GPA	*1 %*
2.2 Sous-critère 2 Qualité de la méthodologie d'intervention proposée avec la prise en compte des spécificités du projet et une adéquation du planning	*20%*
Méthodologie de réalisation des différents ouvrages	*15%*
Note détaillant les documents remis en période de préparation	*1 %*
Planification du chantier	*2 %*
Contrôle qualité	*2 %*
3. Critère environnemental (obligatoire)	**15 %**
3.2 Sous-critère 1 : Description des moyens mis en œuvre afin de respecter les attentes environnementales (fiches FDES, charte chantier faible nuisance)	*10 %*
3.3 Sous-critère 2 : Description des moyens mis en œuvre afin de respecter les attentes et garantir le bilan réemploi	*5%*

Critères de notation **LOT 2 : Gros œuvre** **LOT 13 : Plomberie - sanitaires – CVC**	Pondération
1. Critère Prix	**60 %**
2. Critère Valeur technique	**30 %**
2.1 Sous-critère 1 Description des moyens humains et matériels prévus pour le chantier	*5 %*
Moyens humains prévus sur l'opération	*3 %*
Moyens matériels prévus pour l'opération	*1 %*
Organisation pour intervention GPA	*1 %*
2.2 Sous-critère 2 Qualité de la méthodologie d'intervention proposée avec la prise en compte des spécificités du projet et une adéquation du planning	*12%*
Méthodologie de réalisation des différents ouvrages	*7 %*
Note détaillant les documents remis en période de préparation	*1 %*
Planification du chantier	*2 %*
Contrôle qualité	*2 %*
2.3 Sous-critère 3 Qualité et performance des matériels et matériaux prévus et adéquation avec le CCTP (qualité appréciée sur la base de listes de produits et de fiches techniques)	*10 %*
2.4 Sous-critère 4 Description des moyens mis en œuvre afin de respecter les attentes en termes de chantier BIM (cf. cadre de réponse BIM « Evaluation Niveau de Maturité BIM »)	*3 %*
3. Critère environnemental (obligatoire)	**10 %**
3.1 Sous-critère 1 Description des moyens mis en œuvre afin de respecter les attentes environnementales (fiches FDES, charte chantier faible nuisance)	*5 %*
3.2 Sous-critère 2 Moyens mise en oeuvre afin de respecter les attentes et garantir le bilan réemploi	*5 %*

Critères de notation **LOT 3 : Charpente bois - Façades ossature bois** **LOT 15 : Photovoltaïque**	Pondération
1. Critère Prix	**60 %**
2. Critère Valeur technique	**30 %**
2.1 Sous-critère 1 Description des moyens humains et matériels prévus pour le chantier	*5 %*
Moyens humains prévus sur l'opération	*3 %*
Moyens matériels prévus pour l'opération	*1 %*
Organisation pour intervention GPA	*1 %*
2.2 Sous-critère 2 Qualité de la méthodologie d'intervention proposée avec la prise en compte des spécificités du projet et une adéquation du planning	*12%*
Méthodologie de réalisation des différents ouvrages	*7%*
Note détaillant les documents remis en période de préparation	*1 %*
Planification du chantier	*2 %*
Contrôle qualité	*2 %*
2.3 Sous-critère 3 Qualité et performance des matériels et matériaux prévus et adéquation avec le CCTP (qualité appréciée sur la base de listes de produits et de fiches techniques)	*10 %*
2.4 Sous-critère 4 Description des moyens mis en œuvre afin de respecter les attentes en termes de chantier BIM	*3 %*
3. Critère environnemental (obligatoire) *Description des moyens mis en œuvre afin de respecter les attentes environnementales (fiches FDES, charte chantier faible nuisance)*	**10 %**

Critères de notation **LOT 4 : Etanchéité** **LOT 6 : Menuiseries extérieures – occultations** **LOT 12 : Peinture – Nettoyage**	Pondération
1. Critère Prix	**60 %**
2. Critère Valeur technique	**30 %**
2.1 Sous-critère 1 Description des moyens humains et matériels prévus pour le chantier	*5 %*
Moyens humains prévus sur l'opération	*3 %*
Moyens matériels prévus pour l'opération	*1 %*
Organisation pour intervention GPA	*1 %*
2.2 Sous-critère 2 Qualité de la méthodologie d'intervention proposée avec la prise en compte des spécificités du projet et une adéquation du planning	*15%*
Méthodologie de réalisation des différents ouvrages	*10%*
Note détaillant les documents remis en période de préparation	*1 %*
Planification du chantier	*2 %*
Contrôle qualité	*2 %*
2.3 Sous-critère 3 Qualité et performance des matériels et matériaux prévus et adéquation avec le CCTP (qualité appréciée sur la base de listes de produits et de fiches techniques)	*10 %*
3. Critère environnemental (obligatoire) *Description des moyens mis en œuvre afin de respecter les attentes environnementales (fiches FDES, charte chantier faible nuisance)*	**10 %**

Critères de notation **LOT 5 : Façade** **LOT 8 : Plâtrerie - Faux-plafonds** **LOT 17 : VRD - Espace vert**	Pondération
1. Critère Prix	**60 %**
2. Critère Valeur technique	**30 %**
2.1 Sous-critère 1 Description des moyens humains et matériels prévus pour le chantier	*5 %*
Moyens humains prévus sur l'opération	*3 %*
Moyens matériels prévus pour l'opération	*1 %*
Organisation pour intervention GPA	*1 %*
2.2 Sous-critère 2 Qualité de la méthodologie d'intervention proposée avec la prise en compte des spécificités du projet et une adéquation du planning	*15%*
Méthodologie de réalisation des différents ouvrages	*10%*
Note détaillant les documents remis en période de préparation	*1 %*
Planification du chantier	*2 %*
Contrôle qualité	*2 %*
2.3 Sous-critère 3 Qualité et performance des matériels et matériaux prévus et adéquation avec le CCTP (qualité appréciée sur la base de listes de produits et de fiches techniques)	*10 %*
3. Critère environnemental (obligatoire)	**10 %**
3.1 Sous-critère 1 Description des moyens mis en œuvre afin de respecter les attentes environnementales (fiches FDES, charte chantier faible nuisance)	*5 %*
3.2 Sous-critère 2 Moyens mise en oeuvre afin de respecter les attentes et garantir le bilan réemploi	*5 %*

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.
La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Le candidat retenu à titre provisoire déposera ses attestations sur la plateforme en ligne sécurisée mise à disposition gratuitement à l'adresse suivante : https://declarants.e-attestations.com.

Il pourra toutefois, les adresser au pouvoir adjudicateur, mais il devra privilégier le dépôt sur la plateforme e-Attestations.

Les documents demandés, s'ils sont établis par des organismes étrangers, sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Dans le cas où le candidat a remis l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle à l'appui de sa candidature ou de son offre, si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis ladite attestation, celle-ci sera à remettre dans le même délai.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

L'ISAE-SUPAERO sera fermé du 23 décembre 2026 au 3 janvier 2027 (inclus).

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr
Lien direct à la consultation : https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3105047&orgAcronyme=g7h

Cette demande doit intervenir au plus tard 20 jours (soit le mardi 5 janvier 2027 – 14H00) avant la date limite de remise des plis.

ATTENTION : Suite au récent changement d'environnement PLACE, l'adresse d'envoi des messages PLACE est modifiée : il est donc impératif d'autoriser l'adresse « **nepasrepondre-prod@marches-publics.gouv.fr** » dans les filtres des anti-spams (au lieu de « nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr").

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 10 jours (soit le vendredi 15 janvier 2027 – 14H00) au plus tard avant la date limite de remise des plis.

2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal administratif de Toulouse
68 rue Raymond IV

BP 7007
31068 TOULOUSE CEDEX 07

Tél : 05.62.73.57.57
Télécopie : 05.62.73.57.40
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Toulouse
68 rue Raymond IV
BP 7007
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57
Télécopie : 05 62 73 57 40
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
CCIRA de Bordeaux
118 Cours Maréchal JUIN
BP 10001
33075 BORDEAUX CEDEX

10 - Clauses complémentaires

Dispositions d'ordre général :
La remise des propositions par les candidats implique leur acceptation des clauses du règlement de la consultation. Les candidats se doivent de signaler toute erreur, omission, imprécision, contradiction ou ambiguïté qu'ils pourraient déceler dans les documents faisant partie de la présente consultation. Le candidat dont l'offre n'est pas retenue ne peut prétendre au remboursement des frais d'établissement de son offre, ni à une quelconque indemnité à quelque titre que ce soit.

Prescriptions visant à prévenir/écarter un éventuel conflit d'intérêts
La loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique définit le conflit d'intérêts comme « toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ».
Le candidat s'engage à informer l'acheteur dans les meilleurs délais de toute connaissance de conflit d'intérêt potentiel ou avéré ; et le cas échéant, des mesures mises en place pour prévenir efficacement la situation de conflit d'intérêts.

Préservation de l'égalité de traitement et prévention des distorsions de concurrence
1. Obligation de déclaration préalable
Tout candidat ayant participé directement ou indirectement à des études préalables, à des prestations de conseil, à des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), de maîtrise d'œuvre (MOE), à la

préparation du marché lié au présent marché est tenu de le déclarer expressément dans les meilleurs délais et au plus tard lors du dépôt de sa candidature.
De même, le candidat doit déclarer si l'un de ses salariés, sous-traitants ou dirigeants a exercé des fonctions auprès de l'acheteur ISAE-SUPAERO au cours des 3 dernières années, dès lors que cette personne a eu connaissance d'informations non publiques relatives au projet.

2. Neutralisation des avantages informationnels (si avéré)

Le cas échéant, afin de garantir une concurrence saine, l'acheteur mettra à disposition de l'ensemble des candidats, au sein du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), tout élément, donnée utile afin de rétablir l'égalité de traitement des candidats. Si nécessaire, les délais de remise des offres pourront être prorogés pour permettre aux candidats d'assimiler ces données.

3. Procédure contradictoire (Mesures correctives)

Si l'acheteur envisage d'exclure un candidat en application de l'article L. 2141-8 du Code de la commande publique, il lui adressera sans délai une demande écrite par le biais du profil d'acheteur.
Le candidat disposera d'un délai de 10 jour calendaire pour fournir par écrit toute preuve écrite démontrant sa fiabilité (cf. article L. 2141-11 du code de la commande publique). Le candidat devra prouver de manière cumulative, le cas échéant :

- Qu'il a adopté des mesures d'organisation et de gouvernance interne concrètes pour empêcher tout avantage indu (ex. : étanchéité des équipes, chartes éthiques).
- Qu'il collabore pleinement avec l'acheteur pour clarifier la situation.
- Qu'aucun préjudice n'est à déplorer ou que celui-ci a été réparé.

À défaut de réponse ou si les justificatifs sont jugés insuffisants par l'acheteur, la candidature sera rejetée par une décision motivée.